

# MAIRIE D'AVRESSIEUX

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MAI 2022

(convocations du 24 mai 2022)

Absents excusés : Martial CATTAUD

Secrétaire de séance : Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

### **DELIBERATION CONCERNANT L'ETALEMENT DES CHARGES D'ASSURANCE DU BATIMENT PERISCOLAIRE SUR 10 ANS**

M. le Maire rappelle que la commune a souscrit à une garantie dommage ouvrage dans le cadre de la construction du bâtiment périscolaire. Afin de pouvoir pratiquer l'étalement de cette charge sur 10 ans, il est nécessaire de prendre une délibération. Le montant total de la garantie s'élève à 9898.12 € soit 989.81€ par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'étalement de la charge sur 10 ans.

### **DELIBERATION HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX**

M. le Maire rappelle que tous les agents ont des horaires de travail, sauf l'agent technique.

Le Centre de Gestion demande à ce que la situation soit régularisée : fiche de poste et horaires pour chaque agent. Concernant le poste d'agent technique, le conseil municipal suggère des mettre en place des horaires d'été et des horaires d'hiver.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, autorise M. le Maire à fixer les horaires de travail des agents.

### **DELIBERATION SUR REFORME DES REGLES DE PUBLICITE**

M. le Maire explique que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

- Dès le 1er juillet 2022, la publicité des actes des communes de plus de 3 500 habitants sera exclusivement assurée sous forme électronique, sur le site de la commune.

- Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les publicités se feront par voie électronique sur le site internet de la commune.

### **LOCATION APPARTEMENT ECOLE**

M. le Maire informe le conseil que le logement au 1<sup>er</sup> étage de l'école s'est libéré ce jour. L'état des lieux a été fait, l'appartement est rendu propre, dans le même état que lorsqu'il a été loué deux ans auparavant.

Il va de nouveau être proposé à la location. Le conseil municipal souhaite éventuellement faire quelques travaux durant cette période de vacance : changer l'évier de la cuisine, la cabine de douche.

Le montant du loyer va être revu car l'appartement n'est plus sous contrat conventionnement depuis le 30 juin 2021.

## POINT MAM

Une visite du bâtiment a été effectuée ce jour à 19H30, pour les membres du conseil qui le souhaitent, afin de prendre une décision quant à l'orientation du projet et ne plus faire attendre les trois assistantes maternelles. Le groupe d'élus qui travaille sur le projet a présenté les différentes options étant donné le coût des frais de rénovation, qui sont estimés à ce jour à 291 100 € HT :

3 hypothèses possible :

### Réhabilitation de la maison Drevet

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Permet la réhabilitation du rez-de-chaussée tout en bénéficiant de subventions (80%)	Nombre d'enfants limité à 12 pour 3 assistantes maternelles
Gain de temps : bâti existant, les ouvriers peuvent travailler même par mauvais temps	La rénovation peut faire apparaître des problèmes cachés structure... et engendrer des frais supplémentaires. D'ailleurs la visite d'un maçon a fait ressortir des problèmes d'humidité, il faut donc prévoir un drainage pour assainir
	Si, réhabilitation ultérieure de l'étage, problème de cohabitation travaux / MAM

### Construction d'un bâtiment neuf sur le terrain Drevet

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Construction d'un bâtiment neuf (160m <sup>2</sup> ) permettant d'accueillir 16 enfants et 4 assistantes maternelles	Temps de traitement du dossier plus long
Tous les raccordements serviront pour un futur lotissement	

### Construction d'un bâtiment neuf sur le terrain de basket

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Construction d'un bâtiment neuf (160 m <sup>2</sup> ), capacité d'accueil de 16 enfants et 4 assistantes maternelles	Temps de traitement du dossier plus long
Regroupement en un seul endroit école – périscolaire - cantine - MAM	La vue ne sera plus aussi dégagée
Possibilité de se brancher sur le chauffage du bâtiment périscolaire.	Travaux supplémentaires pour se « repiquer » sur le chauffage du bâtiment périscolaire, donc coût supplémentaire
Présence de parkings à proximité	Trouver un nouvel espace pour la réalisation d'un city stade.

Après de longs échanges il en ressort :

Si la construction se fait sur le terrain Drevet, il est nécessaire de voir la suite immédiatement. C'est le moment de faire les études de réseaux, voirie et d'étudier en parallèle le bâtiment (locatif à l'étage ?)

En conclusion, l'idée de réhabilitation de la maison Drevet est de plus en plus irréalisable et très contraignante.

La construction de la MAM se fera mais le délai est indéterminé à ce jour (la tendance serait fin 2023), il est donc indispensable de prévenir les assistantes maternelles concernées afin de ne pas leur faire perdre plus de temps si elles souhaitent se positionner sur d'autres projets.

Après avoir voté, le conseil municipal, tend à construire un bâtiment neuf sur le terrain de basket : plus rapide, mais il risque de manquer d'espace extérieur pour les enfants.

La prochaine étape est de prendre contact avec un architecte afin d'étudier la faisabilité d'un local de 160 m<sup>2</sup> sur le terrain de basket.

### POINT BATIMENT PERISCOLAIRE

La dernière réunion de chantier a eu lieu mercredi dernier, le test d'étanchéité à l'air n'a pas pu se faire.

A ce jour, quelques anomalies sont ressorties : dalle fendue, problème avec la porte de la chaufferie. La société Brosse et Charre a envoyé un devis d'un montant de 1429.18 € TTC concernant l'intervention sur le bloc porte coupe-feu, le conseil municipal le rejette car estime qu'il y a un problème depuis le début et la commune n'a pas à payer pour ce souci.

### VOIERIE

Olivier WALLE présente les différents devis suite à la réception de celui d'Eiffage pour les travaux route du Niveau, Montée du Toudan et la Genevraie.

Il présente les devis de SER TPR, Eiffage et SPIE dans un tableau comparatif en ramenant les tarifs au prix du m<sup>2</sup>.

ser tpr	eiffage	spie
<b>toudan</b>	<b>toudan</b>	<b>toudan</b>
320m2 7 718 € 24,12€/m2	285m2 7 760.55 € 27,23€/m2	300m2 7 530 € 25,10€/m2
<b>Genevraie</b>	<b>Genevraie</b>	<b>Genevraie</b>
600m2 13 290 € 22,15€/m2	690m2 17 988.30 € 26,07€/m2	700m2 18 830 € 26,9€/m2
<b>route de niveau</b>	<b>route de niveau</b>	<b>route de niveau</b>
1230m2 28 985 € 23,57€/m2	1222m2 24 488.88 € 20,04€/m2	1305m2 25 662 € 19,66€/m2
<b>49993€ HT</b> <b>59991,60€ TTC</b>	<b>50237,73€ HT</b> <b>60285,27€ TTC</b>	<b>52022€ HT</b> <b>62426,40€ TTC</b>

A ce jour, SER TPR est mis de côté car n'est toujours pas venu faire les retouches suite aux derniers travaux réalisés. Le choix s'oriente vers Eiffage, voir si la société peut faire un geste commercial étant donné qu'elle a un chantier pas très loin.

Olivier WALLE fait part de sa visite chez M. CLOPPET, il a un problème de trop plein d'eau qui fini sur la route du Malod. M. CLOPPET demande à découper la route afin que l'eau s'évacue sans risques pour les usagers sur la période d'hiver. Le conseil municipal ne souhaite pas opter pour cette solution car la route a été refaite il y a peu de temps.

#### **AMENAGEMENT ACCUEIL MAIRIE**

M. le Maire souhaite faire un aménagement au niveau de l'accueil de la Mairie afin qu'il y ait un espace de confidentialité et un espace attente.

Le conseil municipal est d'accord, il faut maintenant réfléchir à l'aménagement.

#### **FINALISATION DOSSIER ACCESSIBILITE**

Suite à une relance de la DDT en octobre dernier concernant des attestations manquantes pour 3 ERP, une personne de l'APAVE est venue la semaine dernière afin de faire un état des lieux concernant la salle des associations (salle des jeunes). Le coût des travaux étant disproportionné par rapport aux gains nécessités, cette personne conseille de faire une demande de dérogation. La demande est en cours.

#### **EGLISE**

Olivier WALLE fait remonter plusieurs requêtes concernant l'église :

Entretien de la chaudière, ramonage de la cheminée, plexiglas cassé au panneau d'affichage, une vitre de nouveau cassée...

La commune va voir pour faire le nécessaire au niveau de la chaudière dans un premier temps.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

-M. le Maire regrette le fait que la commune ne soit pas informée lors de changements de présidence dans les associations, notamment concernant le sou des écoles.

Il en profite pour présenter les remerciements de Mme HENAUX suite à l'octroi de la subvention.

Le comité de fêtes demande s'il est possible d'avoir accès à une prise en 380 dans la montée d'escalier de l'école lorsqu'il y a des animations.

-M. le Maire évoque également la gestion du patrimoine pour la trésorerie. Un inventaire doit être fait lors de l'achat ou la sortie de matériel. Une réflexion est en cours sur l'étiquetage du matériel.

-Repas du 1<sup>er</sup> juillet du conseil municipal à l'auberge des 3D, Eric TRAVERSIER présente les deux menus. Ces derniers seront envoyés par mail aux conseillers afin de faire leur choix. Retour demandé pour le 9 juin.

-A la prochaine rentrée scolaire, de nombreux enfants vont remonter à pied par la Bigottière, il est envisagé de mettre un panneau « ralentir enfants » et un point d'éclairage.

-Le problème de la sortie du parking de la fruitière est également évoqué, il est suggéré le déplacement du panneau d'agglomération devant la fruitière. Ceci risque de ne pas être possible car il y a eu un arrêté pour l'emplacement du panneau et la décision revient au Département.

Fin de séance : 23h45

Prochain conseil lundi 4 juillet 2022 à 020h30.

Le Maire



Les conseillers municipaux